

Image not found or type unknown



Droits usufruit/nu propriétaire

Par **eastwood**, le **23/10/2016** à **20:07**

Bonjour, en cas d importants travaux d assainissement des eaux programmes par la commune avec devoir d installation de pompes de relevages et grosses dépenses,les frais engagés seront ils seuls à la charge du nu propriétaire de la maison et du terrain?

Merci pour votre aide